



## RACCORDEMENT AU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT EN FIBRE OPTIQUE

Madame, Monsieur,

La Région Grand Est a attribué le 25 juillet 2017 une Délégation de Service Public à la société **LOSANGE** pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau Très Haut Débit (TDH) en fibre optique sur les territoires du Grand Est, où l'initiative privée fait défaut.

La société **PROEF** est chargée par LOSANGE de concevoir et de construire ce **réseau Très Haut Débit en fibre optique**.

Afin de permettre à chacun des habitants de votre immeuble /habitation de se raccorder à ce réseau et de bénéficier de tous les avantages de l'internet THD, il est nécessaire de pré équiper votre immeuble et d'installer un boîtier de raccordement, situé dans les parties communes, à un emplacement conjointement déterminé.

Le **coût** de cette installation est, dans le cadre de la Délégation de Service Publique, totalement pris en charge par LOSANGE Déploiement qui fera réaliser les travaux par un prestataire agréé, en l'occurrence la société **PROEF**, dans le respect d'une charte qualité.

**Afin de pouvoir réaliser ces travaux la société sollicite votre accord. Pour plus d'informations sur ce sujet, et concernant la société LOSANGE, vous pouvez consulter le site officiel :**

<https://www.losange-fibre.fr/>